



## Compte-Rendu de la CAPUD du 15 février 2007

### 1. Règles du mouvement

Le groupe de travail s'étant réuni à trois reprises pour discuter des aménagements à proposer aux règles du mouvement départemental, la CAPUD est convoquée pour voter sur les différentes propositions.

Lors de sa déclaration préalable, le Snudi-FO déclare vouloir revenir à la publication des postes susceptibles d'être vacants. Le SE-UNSA et le SNUipp-FSU s'opposent à cette publication dans la mesure où elle induirait profondément en erreur les participants au mouvement et pourrait empêcher certains collègues de prendre part au mouvement.

Après discussion, les différents points sont évoqués ainsi qu'en témoigne le document en annexe.

Concernant le point « **stabilité sur les postes provisoirement vacants de façon permanente** », le SE-UNSA était contre à partir du moment où ces postes concernaient quasiment uniquement les décharges syndicales. Dans un souci d'équité, le SE-UNSA demande à l'IA d'élargir la liste à d'autres postes, ce dont il convient.

D'autre part, l'IA voulant que les enseignants affectés sur ces postes soient soumis à une visite préalable de l'IEN afin qu'il émette un avis pour la reconduction sur le poste, le SE-UNSA s'est abstenu ne voulant pas cautionner cette pratique.

Attention, cette disposition ne sera effective qu'à la rentrée 2008.

### 2. Départ en stage de préparation du CAPA-SH

| Option | Candidature(s) | Retenu(e)s |
|--------|----------------|------------|
| A      | 1              | 1*         |
| C      | 1              | 1          |
| D      | 8              | 7          |
| E      | 7              | 7          |
| F      | 9              | 7          |
| G      | 5              | 3          |

(\*) si poste vacant à la rentrée 2007.